

**PIECES A JOINDRE A UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT
D'ASSISTANT MATERNEL POUR EXERCER EN MAM**

- ⇒ **Le dossier de demande de renouvellement d'agrément pour exercer en MAM**
- ⇒ **Le certificat médical officiel**, joint au dossier, complété par votre médecin traitant
- ⇒ **La copie d'une pièce d'identité** (*votre carte nationale d'identité ou votre passeport*) **OU** la copie de votre titre de séjour en cours de validité vous autorisant l'exercice d'une activité professionnelle pour les personnes ressortissantes d'un pays non membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen
- ⇒ **Une copie d'un justificatif de domicile de la Maison d'Assistants Maternels** (*quittance de loyer, titre de propriété, dernière facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, convention de mise à disposition du local*)
- ⇒ **La copie de l'attestation d'assurance « incendie, accidents et risques divers » de la MAM**
- ⇒ **La copie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle**, en cours de validité, obligatoire dès le début de l'exercice de l'activité
- ⇒ **La copie de vos attestations de formation**
- ⇒ **Un planning** détaillé des enfants accueillis

**EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS VOTRE DOSSIER SERA
CONSIDERE INCOMPLET ET VOUS SERA RETOURNE**

Dans le cadre de la prévention des intoxications par le monoxyde de carbone, lors des investigations, vous devez tenir à la disposition de la puéricultrice un certificat d'entretien annuel des appareils fixes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire établi par un professionnel (Annexe 4-8 du Code de l'action sociale et des familles, relative au référentiel fixant les critères d'agrément des assistants maternels, instituée par le décret n° 2012-364 du 15 mars 2012). Vous devez être en mesure de présenter ce document à tout moment durant la validité de votre agrément.